

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de :

- son Président : Henri Pisani
- ses membres : Simon Schulé, Jérémie Daehler, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie les 8 et 22 novembre 2021 en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin, de MM. les Municipaux Denis Favre, Luigi Mancini, Patrick Oppliger et Blaise Jaunin, ainsi que de la boursière Madame Caccia, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions. La COFIN s'est encore réunie les 17 et 29 novembre afin de statuer et rédiger son rapport.

### **1. Préambule :**

Le budget 2022 (abrégé B2022 ci-après) tel que présenté par la Municipalité montre un excédent de charges de **594'900 CHF**, similaire à celui du budget 2021 (abrégé B2021 ci-après) qui se montait à **653'900 CHF**. La marge d'autofinancement de **1'545'100 CHF** au B2021 diminue à **1'042'800 CHF** au B2022. Même si ce B2022 est caractérisé par une certaine prudence, et même si les comptes 2022 seront très certainement meilleurs que budgétés, la COFIN considère ces chiffres comme difficilement interprétables outre l'imprévisibilité des investissements majeurs de ces prochaines années.

En effet, la commune de Romanel a bénéficié ces dernières années de « taxes communautaires » exceptionnelles liées aux projets du Pré-Jaquet et du PPA-Village (env. 4,5 millions CHF) et à la vente du Service électrique (env. 3,5 millions CHF), rentrées qui ne se renouvelleront probablement pas (ou très peu) ces prochaines années !

### **2. Examens des pages jaunes (1 à 13) :**

#### **2.1. Introduction**

La COFIN a analysé les écarts significatifs des charges et des revenus du B2022 par rapport au B2021 et aux comptes de 2020, voire aux comptes de 2019.

#### **2.2. Examen des charges par nature**

### **30. Autorité et personnel (page 5)**

**NB :** L'augmentation des rétributions de la Municipalité a été annulée suite au retrait du préavis 06-2021. La COFIN a donc tenu compte d'une réduction de **50'000 CHF** au poste « 30. Autorité et Personnel » dans son analyse.

Les charges des autorités & personnel budgétées à **3.99 millions** augmentent de **7%** par rapport au B2021, et de **11%** par rapport aux comptes 2020 ! Ces augmentations significatives entre le B2022 et le B2021 s'expliquent par les éléments suivants :

- Indexation de 1% des salaires à l'inflation et augmentations contractuelles (+60'000 CHF)
- Hausse des rétributions des conseillers communaux (+20'000 CHF)
- Réorganisation dans l'administration communale avec engagement de nouveaux collaborateurs et augmentation du poste « RH » de 20% à 40% (+75'000 CHF)
- Augmentation des effectifs de l'APEMS et de l'UAPE (+120'000 CHF env.)
- Augmentation de 1'300 hrs (+36%) du personnel auxiliaire (+35'000 CHF)

**NB :** l'effectif communal (exprimé en ETP, hors stagiaires et apprentis) varie relativement peu : **27.3 ETP** au B2022, **25.7 ETP** au B2021 et **26.7 ETP** en 2020. La COFIN souligne et soutient l'effort de la commune pour former 4 à 6 apprentis selon les années.

**NB :** La COFIN s'étonne du nombre élevé d'employés communaux travaillant à temps partiel, mais ne peut juger si ces « temps partiels » ont un impact sur les finances de la Commune.

### 31. Biens, services, marchandises (page 5)

Ce poste comprenant 47 positions (!) est en augmentation de **11%** (+240'000 CHF) par rapport au B2022, à cause d'une multitude de dépenses en hausse dont voici les principales :

- Tables et bancs pour le centre sportif du Marais (+10'000 CHF)
- Produits alimentaires pour la garderie, APEMS, UAPE, réfectoires (+30'000 CHF)
- Entretien des bâtiments, routes, etc. (+120'000 CHF)
- Enlèvement des ordures (+70'000 CHF)

### 33. Amortissements en 2022 (page 6)

Ils sont quasi constants par rapport au B2021 (1.6 millions) et en baisse de 4% par rapport à 2020. Mais il en ira tout autrement à l'avenir au vu des investissements à consentir !

### 40. Impôts (page 8)

Les impôts des personnes physiques sont en hausse de **11%** par rapport au B2021 et de **4.7%** par rapport au comptes 2020. Pour rappel, le prudent budget 2021 avait été élaboré en pleine pandémie de COVID ! Le poste « Impôts » est traité dans le chapitre « 2. Finances » du rapport.

### 48. Prélèvements sur fonds spéciaux (page 9)

429'800 CHF sont prélevés du fonds « égouts et épuration » et 42'600 CHF du fonds « taxes communales ».

### Comptes par nature (page 91-94 et tableau de natures détaillées)

Cette année, la COFIN dispose d'un tableau des « comptes par nature détaillés » (sur 9 pages !) mis à disposition par la boursière Madame Caccia, permettant à la COFIN de détecter certains gros écarts entre le B2022 et le B2021 resp. les comptes 2020, ceci par nature.

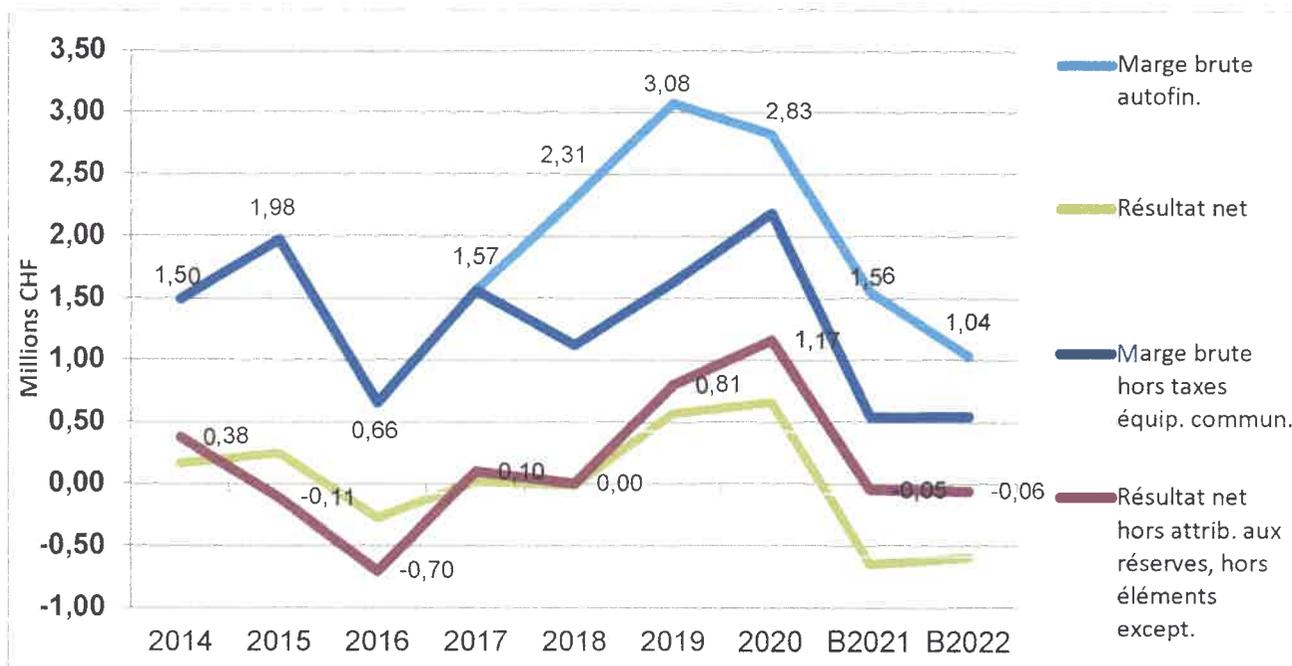
La COFIN a constaté que la majorité des quelques 80 « natures » budgétées pour 2022 est en augmentation, souvent légère, mais significative au cumul. La COFIN a particulièrement relevé :

- **314.** Entretien immeubles, routes & territoire : **+120'000** CHF à 462'000 CHF au B2022
- **318.** Honoraires et prestations de service : **+80'000** CHF à 746'100 CHF au B2022
- **36.** Aides et subventions : **+140'000** CHF à 441'900 au B2022

La COFIN invite donc la Municipalité à une certaine retenue dans chaque dépense, particulièrement si cette dernière n'est ni urgente et/ou ni indispensable.

### Evolution des comptes de 2014 à 2022 sous forme graphique

En CHF millions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
Marge brute d'autofinance.	1,50	1,98	0,66	1,57	2,31	3,08	2,83	1,56	1,04
Résultat net budgété	-0,77	-0,64	-0,76	-0,71	-0,79	-0,75	-0,56	-0,64	-0,59
Résultat net réel	0,17	0,25	-0,28	0,02	-0,01	0,57	0,66	-0,64	-0,59
Attrib aux réserves nettes (1)	-0,21	-0,47	0,42	-0,09	-0,79	-0,88	-0,50	-0,60	-0,53
Eléments exceptionnels (2)		0,83				0,65			
Taxes sur équip. commun.					1,18	1,45	0,64	1,01	0,49
Marge brute d'autofin. sans taxes sur équip. commun.	1,50	1,98	0,66	1,57	1,13	1,63	2,19	0,55	0,55
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments exceptionnels	0,38	-0,11	-0,70	0,10	0,00	0,81	1,17	-0,05	-0,06
(1) Attribution = négatif, dissolution = positif (2) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau									



La représentation graphique des données des pages jaunes ci-dessus met en lumière :

- Une grande variation de la « marge brute d'autofinancement » de 2014 à 2022
- Une faible « marge brute hors taxes communautaires » depuis plusieurs années
- Un résultat net clairement négatif au B2022 après celui du B2021 également négatif
- Des résultats nets systématiquement supérieurs aux budgets, avec un bonus variant entre 0.5 et 1.2 millions CHF selon les années !

La COFIN s'attend donc à ce que les comptes 2022 soient nettement meilleurs que les chiffres du B2022, comme cela s'est produit régulièrement ces dernières années.

### 3. Examen des annexes du préavis (pages blanches 15 à 94)

Lors de l'examen des « pages blanches », la COFIN s'est penchée sur certaines positions du budget méritant une analyse et/ou un commentaire à l'adresse du Conseil communal.

#### 1. Administration générale (pages 17 à 27)

##### 100. Conseil communal et 101. Municipalité (page 17)

L'augmentation budgétée des rétributions de la Municipalité a été annulée suite au retrait du préavis 06-2021, induisant une réduction du poste « 101. Municipalité » d'env. **50'000 CHF**.

##### 110.3186 Primes d'assurance (page 19)

La Commune bénéficie maintenant d'une assurance « protection juridique », relativement chère (8'800 CHF) mais qui permet à la Municipalité de se défendre face à toute procédure juridique. Selon la Municipalité, les compagnies d'assurances sont maintenant mises systématiquement en concurrence pour toutes les polices de la Commune.

##### 111. Journal Romanel-Info (page 21)

La COFIN juge singulier le budget de **33'400 CHF** (25'200 CHF au B2021) pour 4 numéros/an du Romanel-Info, correspondant à env. **4.30 CHF le numéro** (sans les recettes publicitaires). Toutefois, le Romanel-Info est en phase de réorganisation : nouvelle équipe rédactionnelle, meilleure collecte d'annonceurs, etc. ce qui réduira son coût une fois « sur les bons rails ».

**NB** : La COFIN s'interroge sur un tirage à **1'900** exemplaires incluant les Personnes Morales.

##### 153.3653 Aides et subvention pour la culture, les loisirs et le sport (page 23)

Sous ce poste figure **88'900 CHF** de subvention du « supplément TL pour zone 16 » pour les jeunes de Romanel de 16 à 25 ans et en formation, selon le vœu approuvé par le CC du 9 sept.

2021. La subvention réelle sera donc très inférieure, car elle ne concerne que les jeunes en formation, avec abonnement annuel Mobilis et qui devront demande la subvention au greffe.

### **173.3523 Centre sportif de Malley**

Le financement de Romanel atteint la limite fixée par la convention entre les 15 communes partenaires, il n'y a donc aucun risque de « dérapage financier » pour Romanel !

### **190. Service d'informatique (page 27)**

Ce poste est en hausse de **+16%** par rapport au B2021 ! La COFIN, tout comme la Municipalité, déplore cette hausse constante du coût de l'informatique depuis plusieurs années et souhaite trouver une solution moins coûteuse. La Municipalité y travaille !

NB : la COFIN juge disproportionné les **10'000 CHF** pour une formation « sécurité informatique » de tout le personnel communal « informatisé », suite au piratage de la Commune par des hackers.

## **2. Finances (pages 29 à 31)**

### **210 Impôts (page 29)**

Les impôts des personnes physiques sont en hausse de **11%** par rapport au B2021 et de **4.7%** par rapport au comptes 2020 et tient compte de l'arrivée de nouveaux habitants.

Les impôts des personnes morales sont en hausse de **36%** (!) par rapport au B2021, mais en baisse de **13 %** par rapport au comptes 2020.

NB : Les rentrées fiscales des Personnes physiques et des PM sont basées sur une extrapolation aléatoire de la situation en août (par ex. l'impôt sur la fortune baisse de **4.5%** ce qui est étonnant).

### **210.4020 Impôt foncier et 210.4040 Droits de mutation (page 29)**

L'impôt foncier supputé pour 2022 augmente de **50'000 CHF** (à 938'000 CHF) par rapport au B2021, ce qui correspond à une assiette fiscale de **40 millions CHF** de nouvelles constructions. Les droits de mutation (1.1%) devraient donc en théorie augmenter proportionnellement de **440'000 CHF** entre le B2021 et B2022 au lieu des **73'000 CHF** indiqués. Un joli « bonus » est donc prévisible !

### **220 Service financier (page 31)**

Comme chaque année, notre boursière Mme Caccia recalcule les montants de la péréquation horizontale ETACOM, afin de laisser une marge pour une « bonne surprise ».

En effet, à notre meilleure connaissance, le Conseil d'Etat et les communes ont trouvé un accord pour les années 2021 et 2022 retouchant sensiblement et à la baisse les variables et paramètres affectant la participation à la facture sociale pour notre commune.

## **3. Domaines et bâtiments (page 33 à 41)**

Les dépenses de ce dicastère au B2022 augmentent modestement de **4%** par rapport au B2021, mais fortement par rapport aux compte 2019 (**+52%**) resp. par rapport aux comptes 2020 (**+ 58%**), à cause d'amortissements supplémentaires, de multiples dépenses d'entretien des bâtiments (3141), du mobilier et des équipements (3153), toutes ces dépenses étant en hausse.

## **4. Travaux (page 43 à 53)**

### **430 Voirie (page 43)**

Les charges de ce dicastère important (1.2 millions) augmentent de **6%** par rapport aux comptes 2019 resp. de **14%** par rapport aux comptes 2020 (+ 155'000 CHF), à cause de :

- **430.3142.** Entretien des 18 km du réseau routier : il s'agit de la réfection d'une fraction du réseau, qui présente un réel danger pour les usagers, surtout pour les deux-roues.
- **430.3145.** Entretien des parcs : refaire le bitume des sentiers et chemins de l'esplanade de Prazquéron. La COFIN n'est pas convaincue de l'urgence de cette rénovation.
- **430.3145.** Participation de Romanel à la création d'un chemin piétonnier au Pré-Jaquet.

**450.3188 Enlèvement des ordures (page 49)**

En hausse de **80'000 CHF (+44%)** par rapport au comptes 2020 due à la nécessité d'augmenter la fréquence de ramassage des ordures et des cartons concernant 7 éco-points saturés sur 10.

**450.4342.01 Taxe forfaitaire d'élimination des ordures (page 51)**

La Municipalité propose une augmentation de la taxe forfaitaire de 8% à **92 CHF/an/habitant**. La COFIN estime prématurée cette augmentation de taxe, car l'impact des nouveaux habitants n'est pas encore connu.

**5. Instruction publique et cultes (page 55 à 67)****520. Enseignement secondaire (page 63)**

	2019	2020	B2021	B2022
Coût par élève de Romanel (CHF/élève)	3 876,00	3 926,00	3 978,00	4 395,00
Augmentation par rapport à 2019	0 %	1,30%	2,60%	13,40%
Nombre d'élèves de Romanel	66+99 = 165	68+96 = 164	60+106 = 166	68+96 = 164
Nombre d'habitants considérés à Romanel	3'311	3'294	3'314	3'247

Le tableau ci-dessus montre que le coût par élève, facturé par l'Asigos, est en forte augmentation au B2022, malgré un nombre constant d'habitants à Romanel et d'élèves en secondaire.

Cette augmentation de **60'000 CHF** par rapport au B2021 du poste 520 est due à d'importants travaux d'entretien à Prilly.

A noter que la population de Romanel sera nettement supérieure en 2022 à celle indiquée sur le tableau, mais sans effet sur le coût par élève de 2022.

**6. Police (page 68 à 73)**

Ce dicastère augmente de **6%** par rapport au B2021, principalement à cause de la signalisation routière supplémentaire (nombreux chantiers) et du service du feu (augmentation de la population de Romanel et hausse du tarif ECA due aux nouvelles valeurs des constructions).

**7. Sécurité sociale (page 75 à 83)****712. UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers, page 75)**

L'écart entre la charge totale de l'UAPE et son financement par les parents (et par les subventions) augmente de **171'000 CHF** à **207'000 CHF (+21%)** entre le B2021 et le B2022. Cet écart est dû à une situation labile à l'UAPE : sa capacité passera de 24 à 36 élèves (1P-2P) dès août 2022 en créant un 3<sup>ème</sup> groupe de 12 élèves.

**713. APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire, page 77)**

En 2019 et en 2020, l'APEMS a fonctionné avec 1 groupe de 15 élèves (3P à 6P). Dès août 2021, 3 groupes de 12 élèves sont créés, avec en plus les petits déjeuners offerts.

L'écart entre la charge totale de l'APEMS et son financement par les parents (et par les subventions) augmente de **79'000 CHF** à **100'000 CHF (+21%)** entre le B2021 et le B2022.

La même situation labile se retrouve à l'APEMS comme à l'UAPE.

**Remarque importante de la COFIN :**

A leur création, l'UAPE et l'APEMS devaient coûter ensemble env. **2 points** d'impôt (ou 250'000 CHF net). En 2022, on frôle les **3 points** d'impôt (307'000 CHF net), avec en plus de gros investissements à l'horizon. Ces chiffres en hausse constante sont inquiétants pour la COFIN !

La COFIN propose donc à la Municipalité d'organiser rapidement des « états généraux » sur le parascolaire (UAPE-APEMS-garderie-nurserie-réfectoires), en coordination avec les projets scolaires, pour en connaître les enjeux financiers et techniques. Les capacités d'accueil actuelles atteignant leur limite, il y a urgence !

#### 8. Services Industriels (page 85 à 87)

Le service électrique ayant été vendu, ne subsistent que quelques taxes dans le B2022.

#### 4. Examen des pages bleues – crédits d'investissement (page 95 à 101)

Les investissements budgétés en 2022 se montent à **4'066'000 CHF** (crédits déjà votés) et à **5'676'000 CHF** (crédits à voter) pour un (impressionnant) total de **9'742'000 CHF** ! Voici les principaux investissements, supérieurs à 100'000 CHF :

Crédits déjà votés avec bonnes chances de réalisation, donc de dépenses en 2022 :

- Cylindres et badges	100'000 CHF
- Aménagement Ecureuils & Molliesse	463'000 CHF
- Aménagement Les Biolles	578'000 CHF
- PGEE Le Marais	450'000 CHF
- Collecteurs au ch. du Village	800'000 CHF
- EC-EU Sous-Lavaux	750'000 CHF
- Canalisations Ecureuils & Molliesse	530'000 CHF
- Canalisations Les Biolles	130'000 CHF
<b>Total crédits déjà votés</b>	<b>4'066'000 CHF</b>

Crédits prévisionnels à voter :

- Barreau de la Saugé (carrefour RC448)	355'000 CHF
- Dénivelé du Lussex (carrefour RC401)	800'000 CHF
- Passage inférieur du Lussex	500'000 CHF
- Réaménagement éco-points existants	400'000 CHF
- Passage inférieur gare du LEB	300'000 CHF
- PGEE conduites existantes	1'950'000 CHF
- PGEE-intercommunal Covatan-Mèbre	131'000 CHF
- Infrastructure para-scolaire	200'000 CHF
- Extension bâtiment voirie	500'000 CHF
- Crédit cadre entretien 21-26	200'000 CHF
- Renouvellement véhicules voirie	200'000 CHF
<b>Total crédits à voter</b>	<b>5'675'000 CHF</b>

Les crédits prévisionnels ne seront que partiellement réalisés en 2022, le reste des crédits étant soit réalisé ces prochaines années, soit abandonné.

#### 5. Examen de la page rose 103

Après la vente du Service électrique, la Commune dispose de suffisamment de liquidités et ne prévoit pas d'emprunt en 2022. La dette bancaire reste à 14 millions CHF avec une charge d'intérêts de 169'400 CHF pour 2022 correspondant à un taux moyen de 1.21% pa.

#### 6. Position de la COFIN :

Un budget 2022 présentant une perte d'env. **600'000 CHF** avec une faible marge d'autofinancement autour **d'un million CHF** n'est pas une bonne nouvelle pour la COFIN, au vu des investissements majeurs et immédiats qui attendent notre commune.

Même si les comptes 2022 ont toutes les chances d'être meilleurs que budgétés, la COFIN réitère ci-dessous ses recommandations pour que les comptes 2022 finissent largement dans le vert et que la marge d'autofinancement atteigne au moins **2 millions CHF** :

- Se limiter aux dépenses strictement **nécessaires** et repousser, voir annuler les dépenses pour des projets non urgents et/ou non indispensables à la bonne marche de la Commune.
- Mettre **en concurrence** tous les fournisseurs et prestataires de la Commune de manière systématique et les informer des défis financiers qui attendent notre Commune.

La COFIN renonce à proposer des amendements au B2022, car ce budget est prudent, les dépenses sont maîtrisées et notre boursière Mme Caccia continue à « veiller au grain » concernant nos finances.

### 7. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 07/2021 tel que présenté et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

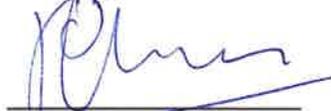
- vu le Préavis municipal N° 07/2021, adopté en séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> novembre 2021
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2022 présentant un excédent de charges de CHF 594'900.

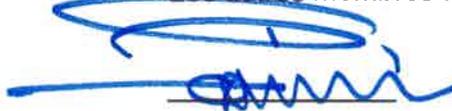
Romanel-sur-Lausanne, le 30 novembre 2021

Le rapporteur :



Philippe Urner

Les autres membres :

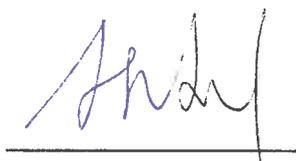


Henri Pisani

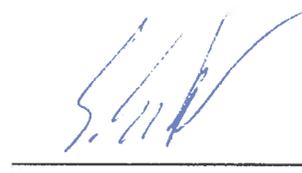
Président



Jérémie Dähler



Philippe Noël



Simon Schulé